

Filière : Second Œuvre

BP Carrelage Mosaïque

Le métier

Il est amené à réaliser tous types de travaux de revêtement céramique, pierres, d'habillages traditionnels ou décoratifs, seul ou en gérant une équipe.

L'ouvrier hautement qualifié trouve sa place dans toutes les entreprises où il peut faire valoir ses compétences dans la complète réalisation des ouvrages.

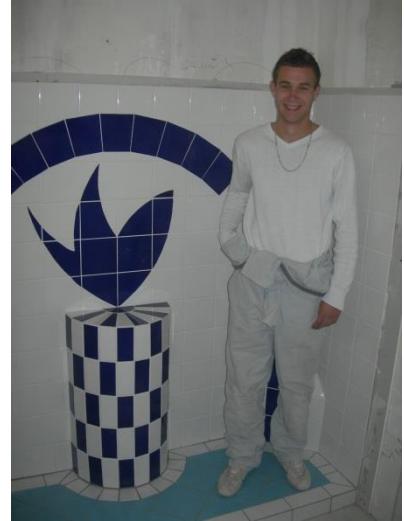
Il sera capable de:

- Lire et interpréter tous documents techniques, tels que plans, croquis
- Établir le mode opératoire nécessaire à l'exécution de ses ouvrages
- Organiser son poste de travail en appliquant les règles de sécurité
- Utiliser correctement les outils et machines
- Participer à la réponse d'un dossier d'appel d'offre
- Prendre les initiatives correspondant à son niveau de qualification
- Effectuer un quantitatif de matériaux, réceptionner, stocker.

Précision, habilité manuelle, et un certain sens artistique sont les qualités du carreleur mosaïste.

C'est lui qui habille la pièce en posant des carreaux de céramique, des mosaïques décoratives ou des dallages.

En brevet professionnel, il a pu acquérir toutes les techniques de pose des carreaux, mais aussi des connaissances sur les matériaux, en isolation thermique et acoustique.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Ouverture sur le monde
- Mathématiques
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences

Enseignement professionnel :

- Ergonomie
- Dessin
- Lecture de plan
- Atelier
- Technologie

Condition admission

Etre titulaire du :

- CAP carreleur mosaïste
- Titulaire d'un CAP maçon

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

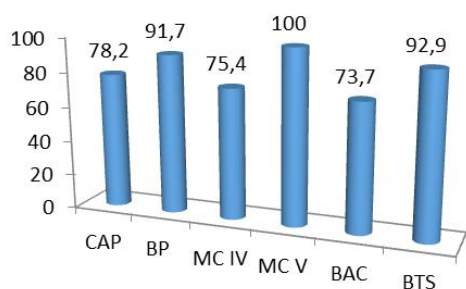
Poursuites d'études

- BTS Bâtiment
- BTS Aménagement/ Finition





Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

